Les principaux éléments à retenir concernant la décision modificative n°2

Elle est proposée avec une section de fonctionnement équilibrée à 140 000 € et une section d'investissement en suréquilibre de 3 206 000 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 52 000 € alors que les recettes sont de 3 258 000 €.

En fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, il est inscrit l'ajustement des montants perçus sur les charges locatives (63,85 k€), un complément sur le remboursement de taxes foncières (62,45 k€) ainsi que la reprise de la provision pour dépréciation des actifs circulants (13.7 k€).

En dépenses de fonctionnement, il est prévu l'ajustement des assurances $(6,95 \text{ k} \in)$, des charges de copropriété $(4,5 \text{ k} \in)$, des frais de gardiennage $(0,9 \text{ k} \in)$, des non-valeur $(1,85 \text{ k} \in)$, la mise à jour des frais de nettoyage suite au nouveau marché $(3 \text{ k} \in)$, la constitution de la nouvelle provision pour dépréciation des actifs circulants $(2,8 \text{ k} \in)$ et un virement à la section d'investissement $(120 \text{ k} \in)$.

En investissement:

Il est prévu en recettes d'investissement, la cession du bâtiment Leclerc (3 034,61 k€), un ajustement des cautions perçues (101,69 k€), l'intégration des frais d'insertion (1,7 k€) et un virement de la section de fonctionnement (120 k€).

En dépenses d'investissement, sont inscrits l'ajustement de la restitution des cautions (50,3 k€) et l'intégration des frais d'insertion (1,7 k€).

Ce budget est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitres et chapitre-opérations au niveau de la section d'investissement. Les montants sont inscrits hors taxes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif du budget annexe Locations immobilières de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Locations immobilières,

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 76 voix pour, 0 contre et 2 abstentions :

- adopte la décision modificative n^2 du budget annexe locations immobilières de l'exercice 2021 par chapitre en fonctionnement et chapitre, chapitre opération en investissement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	BP 2021	DM1	DM2
011 - Charges à caractère général	537 470,00	30 740,00	15 350,00
012 - Charges de personnel	25 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 050,00		1 850,00
66 - Charges financières	24 480,00		
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00	18 100,00	
68 – Provisions	5 000,00		2 800,00
Total des dépenses réelles	597 000,00	48 840,00	20 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	45 000,00		120 000,00
042 – Amortissements	760 000,00		
TOTAL DES DEPENSES	1 402 000,00	48 840,00	140 000,00

Les recettes de fonctionnement